

# Préambule

## DU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'AGENDA 21

Le concept de développement durable a émergé graduellement depuis le début des années 70 et a fait l'objet d'une première définition en 1987 dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, communément appelé Rapport Brundtland.

La définition proposée dans le Rapport Brundtland est la suivante :

« Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle, à commencer par ceux des plus démunis, sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins ».

Il intègre les dimensions suivantes :

**Economique** : il doit permettre de produire des richesses, mais aussi des emplois.

**Sociale** : il doit être capable d'intégrer tous les habitants dans des conditions évidentes de justice sociale, d'écoute, de reconnaissance et de participation.

**Environnementale** : pour offrir une meilleure qualité de vie, il doit générer des économies de ressources en limitant les pollutions.

**Démocratique** : ouvert à la diversité et au débat public, il se fonde sur une participation active du citoyen.

A l'occasion du Sommet de la Terre, conférence internationale des Nations Unies de Rio de Janeiro en 1992, le rôle prépondérant des collectivités locales dans la mise en œuvre concrète des concepts de développement durable a été clairement mis en exergue.

Les collectivités de tous les pays doivent mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme d'actions à l'échelle de leur collectivité : ce plan d'action est l'Agenda 21.

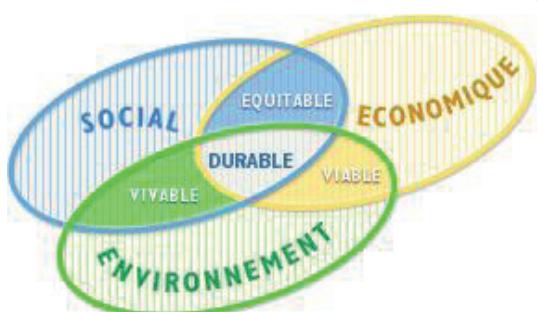
### Agenda 21 local :

**Agenda**, en latin « ce qu'il faut faire »

**21**, pour le XXI<sup>e</sup> siècle

Cette démarche doit répondre à 5 éléments indispensables à sa réussite :

- 1. Une stratégie d'amélioration continue** pour guider l'ensemble de la démarche, garantie pour améliorer le projet et permettre une évolution favorable de la situation au regard des objectifs de développement durable ;
- 2. La participation de la population et des acteurs**, le plus en amont possible, afin de permettre une meilleure adaptation entre le projet réalisé et les besoins, une meilleure appropriation et une implication plus grande des habitants dans la vie de leur commune ;
- 3. L'organisation du pilotage**, pour pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause tout au long du projet, en cohérence avec les différentes stratégies et politiques ;
- 4. La recherche de transversalité** à travers le croisement des points de vue et des approches dans une logique de vision globale ;
- 5. L'évaluation partagée** pour vérifier la pertinence et mesurer l'efficacité du dispositif au regard des enjeux locaux et des principes de développement durable.



La démarche d'élaboration d'un Agenda 21 est une démarche volontaire qui doit émaner d'une décision politique et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique pour les processus de pilotage et de concertation qui lui sont associés.

**C'est pourquoi, notre Assemblée, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 4 mai 2012, a décidé à l'unanimité de s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local.**

En Midi-Pyrénées, de nombreuses collectivités (81 en septembre 2013, source : ARPE) se sont engagées dans une démarche Agenda 21 et ce à différentes échelles :

- 46 communes, dont Portet-sur-Garonne ;
- 22 intercommunalités, dont la Communauté d'Agglomération du Muretain ;
- 3 Pays ;
- 4 Parcs Naturels Régionaux ;
- 5 Départements ;
- Et la Région Midi-Pyrénées.

## LA DÉMARCHE AGENDA 21 DE PORTET-SUR-GARONNE : À NOUS DE JOUER !

L'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne s'articule avec les différentes procédures engagées par la collectivité :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les grands projets d'aménagement,
- la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à venir,
- la politique d'Habitat en cours,
- les projets engagés autour du fleuve Garonne,
- le Règlement Local de Publicité approuvé,
- le Schéma des itinéraires pour les déplacements en modes doux,
- les actions et indicateurs initiés sur la gestion différenciée des espaces verts,
- les actions en faveur de la culture et la citoyenneté.

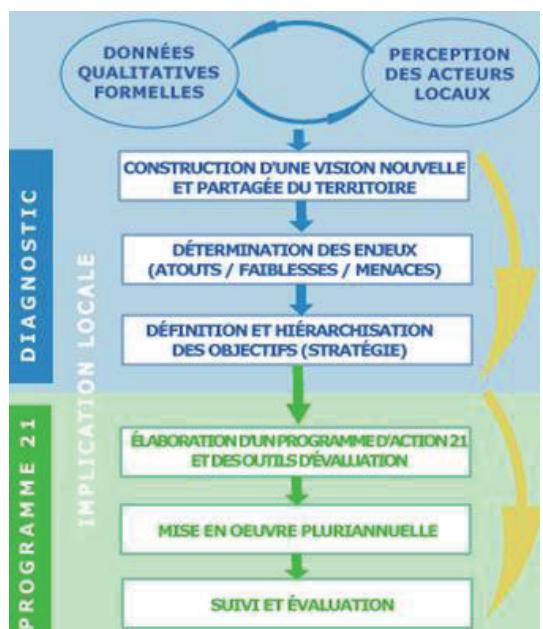
À travers l'Agenda 21, la collectivité souhaite **instaurer et renforcer le dialogue et les partenariats avec tous les citoyens et les acteurs impliqués à différentes échelles de territoire.**

La démarche s'appuie également sur d'autres projets engagés à une échelle plus large et encouragera les partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire à différents échelles, à savoir :

- la Communauté d'Agglomération du Muretain déjà engagée dans une démarche Agenda 21,
- la Communauté de Communes Axe Sud,
- la Communauté d'agglomération du Sicoval,
- la Communauté Urbaine Toulouse Métropole et son projet de Grand Parc Garonne,
- l'Agence de l'Eau Adour Garonne à travers son 10<sup>e</sup> programme et la gestion de l'assainissement et des zones humides,
- l'association ConfluenceS Garonne-Ariège et le projet de Réserve Naturelle Régionale,
- les communes riveraines, notamment Roques-sur-Garonne et son centre culturel Le Moulin,
- l'aéroport Francazal...

Les étapes successives de la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 sont :

- la construction du diagnostic du territoire,
- l'identification des enjeux,
- la formulation d'objectifs et d'une stratégie de développement durable,
- l'élaboration du programme d'actions,
- la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions,
- l'évaluation de l'Agenda 21.



Toutes ces étapes s'accompagnent de la mobilisation de tous les acteurs du territoire, externes ou internes à la collectivité, et de l'ensemble des Portésiens dans une logique de transversalité.

La conduite du projet est assurée par :

- le « **Comité de pilotage** », instance de décision chargée de suivre et de valider les grandes étapes du projet qui seront proposées aux élus du Conseil Municipal. Il regroupe des élus, des techniciens et des partenaires extérieurs pour une meilleure transversalité de la démarche ;
- le « **Comité technique** », instance de pré-validation et d'animation, constitué par Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services et le Chargé de mission Agenda 21 ;
- la « **Cellule d'experts** » composée des responsables des services et de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Urbaine (aua/T).

**Composition du Comité de pilotage :**

- Le Maire,
- Le Premier adjoint,
- 2 conseillers municipaux,
- Le Directeur Général des Services,
- L'Agence Régionale du Développement Durable (ARPE),
- La Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM),
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG),
- L'Union Départementale des CCAS.

Parallèlement à ces instances, les élus, les services de la collectivité et les Portésiens sont pleinement impliqués tout au long de la démarche, du diagnostic au plan d'actions, à

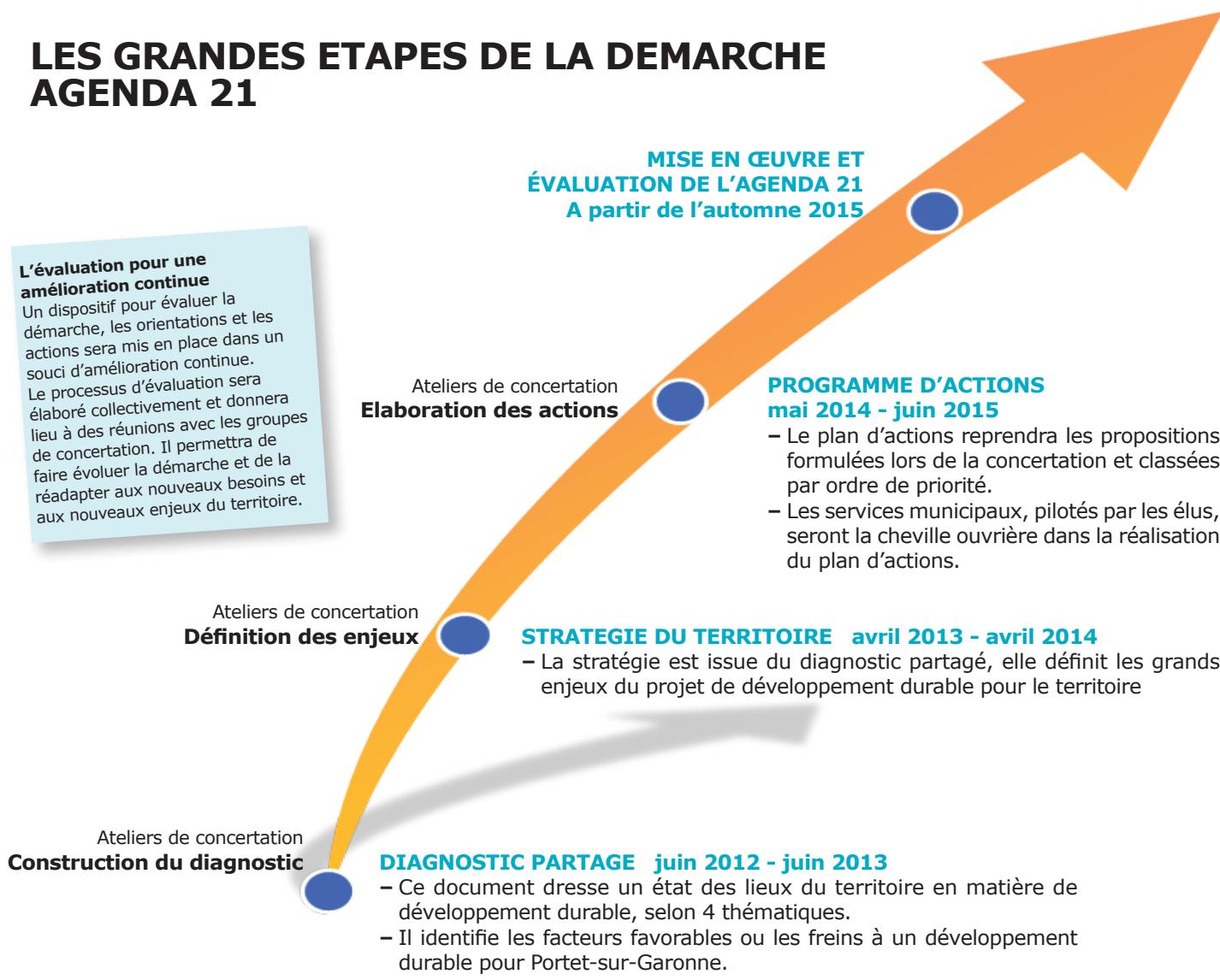
travers notamment l'organisation d' « **ateliers de concertation** ».

Trois groupes de concertation ont été constitués et regroupent plus d'une soixantaine de participants volontaires et disponibles sur les trois années à venir : le « **groupe Agents** », le « **groupe Elus** » et le « **groupe Société civile** ». Leurs membres travaillent collectivement à la construction de l'Agenda 21. Chaque participant est invité à donner son avis et apporter sa vision et ses propositions.

Pour cela, trois grands temps de concertation en ateliers sont et seront organisés et correspondent aux grandes étapes de la démarche : l'élaboration du Diagnostic partagé du territoire, des Orientations stratégiques et du Programme d'actions.

Une « **Charte de la Participation** » a été élaborée par la commune et récapitule les modalités de la participation des acteurs concernés par l'élaboration de l'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne (téléchargeable sur Internet).

## LES GRANDES ETAPES DE LA DEMARCHE AGENDA 21



# Introduction

## Définition du diagnostic partagé

Il s'agit d'un document dressant un **état des lieux** d'un territoire donné, en matière de développement durable, et identifiant les facteurs favorables ou les freins à la mise en œuvre du développement durable sur ce même territoire.

## Méthode d'élaboration

Ce document contient la synthèse des rapports et sources d'informations sur la situation communale. Il a été élaboré grâce :

- à un recueil et une analyse des données issues des services de la collectivité ;
- à une expertise technique par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (aua/T) ;
- aux réflexions des groupes de concertation élus et services, dans l'objectif d'identifier les actions menées par la collectivité sur les thèmes abordés, le mode d'organisation des services et leur perception du territoire ;
- aux réflexions du groupe société civile, dans l'objectif de recueillir leurs points de vue sur le fonctionnement du territoire.

## Organisation générale du document

Le présent document est divisé en 4 axes reprenant chacun l'un des thèmes majeurs du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique, protéger l'atmosphère et faciliter les déplacements ;
- Préserver le patrimoine et protéger des risques et nuisances ;
- Garantir la cohésion sociale, l'accès à la ville pour tous, intégrer les habitants et améliorer la qualité de vie ;
- Favoriser des modes de production et de consommation responsables. Assurer la complémentarité entre territoires.

Au sein de chaque axe, une sélection de thématiques se basant sur les liens entre les différentes dimensions du développement durable et les compétences locales a été opérée et se présente sous la forme de **19 fiches diagnostic**.

## Ce que vous trouverez dans les fiches diagnostic

Chaque fiche met en exergue :

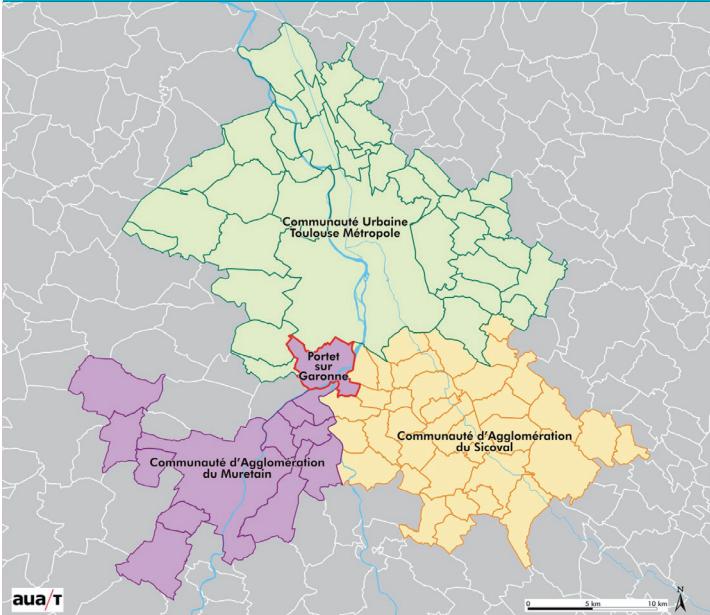
- les enjeux du développement durable et les questions à se poser ;
- les chiffres clés ;
- des verbatims issus des ateliers de concertation, repris dans les encadrés oranges ;
- un tableau de synthèse reprenant les atouts et faiblesses par thème, ainsi que les premières orientations stratégiques dégagées par les participants aux ateliers de concertation.

## Finalité du document

A l'issue de la phase de diagnostic, seront définis des **enjeux pour le territoire**, sur la base des atouts, des faiblesses et des perspectives identifiés dans le Diagnostic partagé au regard du développement durable.

Pour répondre à ces enjeux, un programme d'actions sera élaboré sous forme de fiches action. Chaque fiche déclinera les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, l'échéancier précis ainsi que les indicateurs d'évaluation propres à chaque action.

## Intercommunalités majeures



## **Portet-sur-Garonne en quelques chiffres :**

## Territoire

Superficie : 1 620 hectares

Altitude : 142 m à 235 m

Espaces naturels : 9 %

Espaces agricoles : 32 %

## **Population (Insee 2013)**

Population : 9 562 habitants  
16<sup>e</sup> communauté du département

16<sup>e</sup> commune du département en termes de poids démographique  
Densité : 590 habitants au km<sup>2</sup>

Densité : 590 habitants au km<sup>2</sup>  
Nombre de ménages en 2009 :

Nombre de ménages en 2009 : 3 /94

## **Logements (Insee 2009)**

Nombre de logements : 4 122 logements  
Part des propriétaires : 58 %

Part des propriétaires : 58 %

## Situation de la commune de Portet-sur-Garonne





# Axe 1 Lutter contre le changement climatique, protéger l'atmosphère et faciliter les déplacements

Les impacts des énergies fossiles sur le changement climatique, la qualité de l'air et la santé publique sont aujourd'hui connus. L'utilisation massive de ces ressources pose la question de la sécurité d'approvisionnement qui pourrait ne plus être assurée au-delà des 40 prochaines années.

Les effets se font déjà sentir avec la volatilité du prix du gaz et du pétrole, induisant des difficultés sociales et économiques.

L'approvisionnement en énergie électrique connaît lui-aussi ses propres limites. L'extension du réseau et des capacités de production, rendues nécessaires par l'accroissement des besoins, s'avèrent coûteuses et de plus en plus délicates. Les projets d'implantation sont en effet sources de conflits en termes d'occupation de l'espace, de sensibilité environnementale et d'acceptation sociale.

La maîtrise des consommations d'énergie et la diversification des sources d'approvisionnement, notamment à travers le développement des énergies renouvelables, sont les deux orientations qui se dessinent pour répondre à ces enjeux.

Les solutions qui émergent sont le plus souvent territoriales et relèvent en grande partie des choix d'aménagement du territoire.

## Thématiques traitées dans l'Axe 1 :

### Fiche 1 - Qualité de l'air

**Mots-clefs** / Qualité de l'air extérieur, qualité de l'air intérieur, pollution, transport, résidentiel, tertiaire...

### Fiche 2 – Énergie et climat

**Mots-clefs** / Consommation d'énergie, énergies renouvelables, combustibles fossiles, bâtiment énergivore, urbanisme, économie d'énergie...

### Fiche 3 – Mobilité et transports

**Mots-clefs** / Motorisation des ménages, modes de déplacements doux, transports en commun, accessibilité des espaces publics, cheminement piétons, réseau cyclable...

# Axe 2 Préserver le patrimoine et protéger des risques et des nuisances

Comme le rappelle le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, c'est la prise de conscience de la dégradation, voire de l'épuisement des ressources naturelles et biologiques que sont l'eau, l'air, les sols et les ressources du sous-sol qui a été à l'origine même de l'idée de développement durable.

La surexploitation des richesses naturelles, les pollutions et les risques engendrés par l'activité humaine, la disparition des espèces à un rythme inédit dans l'histoire de la Terre mettent en péril le devenir même de l'espèce humaine et nécessitent aujourd'hui de repenser notre modèle de développement.

De plus, la qualité et la beauté des paysages et des espaces naturels, la préservation du patrimoine sont déterminantes pour la qualité de vie des populations et renvoient à des valeurs symboliques, culturelles et sociales qui constituent l'identité du territoire.

Préserver la biodiversité, les continuités écologiques, les ressources naturelles et les paysages, assurer la sécurité des biens et des personnes en limitant au maximum les risques encourus par les populations sont donc des enjeux majeurs du développement durable, pour lesquels les communes sont une des échelles d'intervention les plus appropriées.

## Thématiques traitées dans l'Axe 2 :

### Fiche 4 - Paysage et patrimoine

**Mots-clés** / Paysage, patrimoine bâti, vestiges archéologiques, formes urbaines, qualité architecturale, histoire locale, affichage et publicité, réhabilitation, prescriptions paysagères...

### Fiche 5 - Biodiversité et espaces naturels

**Mots-clés** / Patrimoine naturel, espaces boisés, zones humides, faune et flore, biodiversité remarquable et ordinaire, protections et inventaires...

### Fiche 6 - Risques et nuisances

**Mots-clés** / Zones inondables, mouvements de terrain, risques industriels, antennes-relais de téléphonie mobile, sécurité des biens et des personnes, prévention, information, assainissement pluvial et eaux usées, vulnérabilité de la nappe alluviale, sites pollués, nuisances sonores, pollution visuelle...

### Fiche 7 - Activité agricole

**Mots-clés** / Agriculture, pression urbaine, terres agricoles, bâti rural, production agricole, jardins familiaux...

### Fiche 8 - Ressources naturelles

**Mots-clés** / Eau, réseau hydrographique, consommation d'eau, qualité de l'eau, ruissellement, occupation des sols, imperméabilisation des sols, consommation d'espace, étalement urbain, politique foncière, zones d'urbanisation future, remblais-déblais...

# Axe 3 Garantir la cohésion sociale, l'accès à la ville pour tous, intégrer les habitants et améliorer la qualité de vie

Le développement ne saurait être durable en laissant des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement. Chacun doit en effet pouvoir accéder à la santé, l'éducation, le logement, l'emploi, l'eau, la nourriture... dans un environnement sain.

L'importance du cadre de vie pour la population est un enjeu désormais admis par tous. Le cadre de vie se compose de plusieurs dimensions : la sphère individuelle du logement et son entourage, c'est à dire le voisinage proche (le quartier), l'agglomération... où peuvent se créer des réseaux et du lien social indispensables à la vie d'une commune.

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement des êtres humains suppose aussi qu'ils aient librement accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Ce bien-être facilite sans aucun doute la sociabilité, source de solidarité. Inversement, la pauvreté et les diverses formes d'exclusion sont destructrices de lien social.

La commune a un rôle majeur à jouer pour répondre à ces besoins essentiels, diversifier l'offre en logement, bâtir une offre culturelle, sportive et de loisirs de qualité et lutter contre les exclusions et le sentiment d'insécurité.

## Thématiques traitées dans l'Axe 3 :

### Fiche 9 - Logement et démographie

**Mots-clés** / Croissance démographique, diversité de l'offre en logement et des populations, typologie du parc de logement...

### Fiche 10 - Culture, sports et loisirs

**Mots-clés** / Action culturelle, équipements sportifs et culturels, manifestations sportives et culturelles, tissu associatif, zone de loisirs...

### Fiche 11 – Sécurité et prévention des incivilités

**Mots-clés** / Prévention, délinquance, accès au droit, parentalité, citoyenneté, contrat local de sécurité, justice de « proximité »...

### Fiche 12 – Enseignement - Education et sensibilisation au développement durable

**Mots-clés** / Niveau de formation, offre d'enseignement, accompagnement périscolaire...

### Fiche 13 - Santé publique et cadre de vie

**Mots-clés** / Santé, bien être, qualité de vie, accessibilité des soins pour tous, centre médico-social...

### Fiche 14 - Action sociale

**Mots-clés** / Catégorie socioprofessionnelle, pôle d'emplois, chômage, précarité, aide à l'accès à l'emploi, insertion, égalité, liens sociaux...

### Fiche 15 – Information et participation citoyenne

**Mots-clés** / Tissu associatif, engagement des citoyens, participation à la vie locale, réunions publiques, co-construction des projets...

# Axe 4 Favoriser des modes de production et de consommation responsables, assurer la complémentarité entre territoires

Les impacts des énergies fossiles sur le changement climatique, la qualité de l'air et la santé publique sont aujourd'hui connus. L'utilisation massive de ces ressources pose la question de la sécurité d'approvisionnement qui pourrait ne plus être assurée au-delà des 40 prochaines années.

Les effets se font déjà sentir avec la volatilité du prix du gaz et du pétrole, induisant des difficultés sociales et économiques.

L'approvisionnement en énergie électrique connaît lui-aussi ses propres limites. L'extension du réseau et des capacités de production, rendues nécessaires par l'accroissement des besoins, s'avèrent coûteuses et de plus en plus délicates. Les projets d'implantation sont en effet sources de conflits en termes d'occupation de l'espace, de sensibilité environnementale et d'acceptation sociale.

La maîtrise des consommations d'énergie et la diversification des sources d'approvisionnement, notamment à travers le développement des énergies renouvelables, sont les deux orientations qui se dessinent pour répondre à ces enjeux.

Les solutions qui émergent sont le plus souvent territoriales et relèvent en grande partie des choix d'aménagement du territoire.

## Thématiques traitées dans l'Axe 4 :

### Fiche 16 - Positionnement économique et emploi

**Mots-clés** / Pôle d'emplois, tissu économique, maison de l'emploi...

### Fiche 17 - Gestion responsable

**Mots-clés** / Ecoresponsabilité, achats responsables, écolabels, certification environnementale, économie solidaire...

### Fiche 18 - Gestion des déchets

**Mots-clés** / Consommation, tri, recyclage, valorisation...

### Fiche 19 - Coopération intercommunale et solidarité entre territoires

**Mots-clés** / Coopération intercommunale, solidarité internationale...